



Comité Départemental de Tir à l'Arc de Côte-d'Or

12 rue des Charmes 21310 ARCELOT

Arcelot, le 04 février 2021

CONVOCATION

Madame, Monsieur le (la) Président(e),

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental de Tir à l'Arc qui se tiendra :

**mardi 16 février 2021
De 18h00 à 19h30, en visio-conférence**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1°) Rapport moral du Président
- 2°) Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 31 octobre 2020
- 3°) Rapport financier du trésorier saison 2020 arrêté au 31/12/2020
- 4°) Quitus au trésorier
- 5°) Réduction de la part CD21 pour les licences de la prochaine saison
- 6°) Questions diverses
- 7°) Election du représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA à bulletin secret via Balotilo
- 8°) Envoi des résultats du vote dans la soirée.

Les candidats pour l'élection annuelle du **représentant du CD21 à l'assemblée générale de la FFTA** doivent être licenciés au sein de l'un des clubs de Côte-d'Or. Ils devront faire acte de candidature par le biais du formulaire ci-joint avant le **06 février 2021**.

La réunion et les votes se feront par voie électronique ; merci de nous communiquer l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez être contacté(e) par retour de mail. Les codes de connexion vous seront envoyés à cette adresse.

Conformément à nos statuts, un quorum de 50% + 1 adhérents à jour de cotisation doit être atteint pour que l'Assemblée délibère valablement. Nous souhaitons donc vivement votre participation.

Si toutefois vous ne pouvez pas être présent, merci de vous faire représenter par l'adhérent de votre choix en lui donnant le pouvoir ci-joint.

Si le quorum ne devait pas être atteint lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera immédiatement réunie le jour même.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président(e), mes cordiales salutations.

Le Président du CD 21
Gilles COLLIN